

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 31/12/2024 - 47566 - 2019 B 08244 - 853 030 641 - 2MA CORPORATION

31 DEC. 2024

Conforme à l'original

DGFIP N° 2050-SD 2024

Formulaire obligatoire article 55 A du code général des impôts

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		ZMA CORPORATION		1 2		
Adresse de l'entreprise :		22 AVENUE MAXIMILIEN ROBESPIERRE 93150 LE BLANC-MESNIL		Durée de l'exercice précédent : 1 2		
Numéro SIRET :		8 5 3 0 3 0 6 4 1 0 0 0 1 5		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
IMMOBILISATIONS PERMANENTES	Capital souscrit non appelé	AA				
	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 600	AU	2 080	520
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS NON PERMANENTES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
Autres participations		CU		CV		
Créances rattachées à des participations		BB		BC		
Autres titres immobilisés		BD		BE		
Prêts		BF		BG		
Autres immobilisations financières *		BH		BI		
TOTAL (II)		BJ	2 600	BK	2 080	520
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	4 060	BU		4 060
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	150	BW		150
	Autres créances (3) *	BX		BY		
CREANCES	Autres créances (3)	BZ	6 617	CA		6 617
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement dont actions propres	CD	3 769	CE		3 769
	Disponibilités	CF	2 345	CG		2 345
DIVERS	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	16 941	CK		16 941
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler	CV				
	Pertes de remboursement des obligations	CM				
	Écarts de conversion actif *	CN				
TOTAL GÉNÉRAL I + VI		CO	19 541	LA	2 080	17 461
Régime : (1) Doit être au bilan		CP		(3) Part à plus d'un an : CR		
Classe de nature de régime : *		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BILAN — PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire article 53 A du Code général des impôts

②

Designation de l'entreprise		2MA CORPORATION		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5.000...)	DA	5 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(2 264)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 255		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	4 991		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	8 996		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 474		
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régull.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	12 470		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	17 461		
RENY OIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	12 470			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

PAGE EMISSEUR COMPTE RENDU N° 104 - ENCOUPEMENT

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire article 53 A du Code général des impôts.

Designation de l'entreprise : ZMA CORPORATION		Essence N		Néant <input type="checkbox"/>	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production rendue { biens * services * }	FD	FE	FF	
		FG 29 278	FH	FI 29 278	
		FJ 29 278	FK	FL 29 278	
	Chiffres d'affaires nets *			FM	
	Production stockée *			FN	
	Production immobilisée *			FO	
	Subventions d'exploitation			FP	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FQ	
	Autres produits (1) (11)			FR 383	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				29 661	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	
	Variation de stock (marchandises) *			FT 3 600	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW 21 204	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX 2 081	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * dont fonds de commerce HS - dotations aux provisions			GA 520
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE 2	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				27 406	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					
résultat courant	Bénéfice attribué ou perte transférée *			GH (III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			GI (IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					
				2 255	

* RENVOIS : voir tableaux n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2024

Néant

Désignation de l'entreprise		2MA CORPORATION		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Acquisitions	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	KN	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP	KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	KT	KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	KW	KX	
	Autres immobilisations corporelles			KY	KZ	LA	
	Matériel de transport *			LB	LC	LD	
	Matériel de bureaux et mobilier informatique			LE	LF	LG	
	Emballages récupérables et divers *			LH	LI	LJ	
Immobilisations corporelles en cours			LK	LL	LM		
Avances et acomptes			LN	LO	LP		
TOTAL III			2 600				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			SG	SM	SN	
	Autres participations			SU	SV	SW	
	Autres titres immobilisés			IP	IR	IS	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	IU	IV	
	TOTAL IV			LQ	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	OH	OJ		
			2 600				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
				par virement de poste à poste		par mise en équivalence	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CO	DO	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	IX
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS	MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS	MT	MU
	Emballages récupérables et divers *			IX	NV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY	NZ	NA	NB
Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF	
TOTAL III			IY	NG	NH	NI	
			2 600			2 600	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	OU	OV	OW
	Autres participations			IO	OX	OY	OZ
	Autres titres immobilisés			I1	2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	2G
	TOTAL IV			I3	NJ	NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	OK	OL	OM	
			2 600			2 600	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2MA CORPORATION

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

PAGE ÉCARTS-IMPÔTES Janvier 2024 - En préparation

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024

Formulaire obligatoire - article 53 A du Code général des impôts

Néant

Désignation de l'entreprise		ZMA CORPORATION				Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM	
Fonds commercial		RE		RF		RI	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG	
TOTAL I		RK		RM		RN	
Terrains		PI		PI		PK	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF	
	Matériel de transport	QH	1 560	QI	520	QJ	2 080
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS	
TOTAL II		QU	1 560	QV	520	QW	2 080
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	1 560	QP	520	QR	2 080
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	R7	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N3	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I		RW	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R5	R9	S1	S2	S4
Inst. gales, agenc. et am. des const.		S3	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V3	V9	W1	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	X1
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X8
Frais d'acquisition de titres de participations		YL			YM		YN
TOTAL III		YL			YM		YN
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU
Total général des valeurs		NP + NQ = NR			NS + NT + NU = NY		NW - NY = NZ
Total général des valeurs		NW					
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	ZB
Prime de remboursement des obligations						SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE ESPORTS-CONCEPTS - Janvier 2024 - 001-001-001-001

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2MA CORPORATION		Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 257 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TW	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies I du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10	

SAGE Expert-comptable Janvier 2024 - Entreprise

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2MA CORPORATION		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILIER	Créances rattachées à des participations	UL	UM			UN	
	Prêts (1) (2)	UP	UR			US	
	Autres immobilisations financières	UT	UY			UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prévue ou remise en garantie * extérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY		1 177	1 177		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		5 404	5 404	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		36	36		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX		VT		6 617	6 617	VV
RENVOI	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
		à plus d'1 an à l'origine	VH				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B		3 474	3 474		
	Personnel et comptes rattachés	8C					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupe et associés (2)	8I					
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K					
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ					
	Produits constatés d'avance	8L					
TOTAUX		VY		3 474	3 474		
RENVOI	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					
	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2056-A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2MA CORPORATION		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N° class. C. I. 3, 1, 1, 2, 2, 0, 2, 3		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	2 255	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-1 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D)			RH			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-II, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)			XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*			XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2052-NOT-SD)							I7	
Quote-part	bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires versés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme						ZN	
	- Plus-values soumises au régime des fusions						WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zero		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	2 255	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-II-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WI1
		- imposées au taux de 0 %							WI2
		- imposées au taux de 19 %							WI3
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WI4
		- imputées sur les déficits antérieurs							WI5
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)									
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									
Majoration d'amortissement *									
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles (Registre d'entreprises en difficulté 01 sept 2017)	K9	Entreprises nouvelles (11 ans)	L2	Jour de création innovante (art. 41 ans A)	L5	XF		
	Zone franche zones TE (art. 41 ans A)	WV	Société investissements innovateurs (art. 200C)	K3	Zone de développement de la défense (14 ans/ans)	PA			
	Basin urban à dynamiser (art. 41 articles)	PP	Basin d'emploi à redynamiser (art. 41 articles)	1F	Zone franche d'activité 5G (art. 44 quinquiesbis)	XC			
			Zone de revitalisation rurale (art. 41 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 quinquies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle art. 39 bis	X9	dont déduction exceptionnelle art. 39 bis A	YH	dont déduction exceptionnelle art. 39 bis C	YC			
	dont déduction exceptionnelle art. 39 bis B	YA	dont déduction exceptionnelle art. 39 bis B	YB	dont déduction exceptionnelle art. 39 bis D	ZI			
	dont déduction exceptionnelle art. 39 bis E	YD	dont déduction exceptionnelle art. 39 bis E	YI	dont déduction exceptionnelle art. 39 bis E	YL			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
							TOTAL II		
III. RÉSULTAT FISCAL									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	2 255		
				déficit (II moins I)		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XI	2 255		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N°2058-B-SD 2024

Désignation de l'entreprise 2MA CORPORATION			Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	2 361
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	2 255
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	106
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	106
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :			ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : <u>ZMA CORPORATION</u>										Néant <input type="checkbox"/>				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(2 362)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
						- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	98		Dividendes		ZE							
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZF							
	TOTAL I	0F	(2 264)		Report à nouveau		ZG			(2 264)				
										TOTAL II		ZH		(2 264)
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	6 294					
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU						
	- Remunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	8 634					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV						
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				IS		ST	6 276					
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ		21 204		
IMPÔTS ET TAXES	- "Taxe professionnelle", CFE, CVAE							YW						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		YZ	2 081					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX		2 081	
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	1 480					
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	1 756					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *							0H						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%				
	- Numéro de contre-agrée *	XP						- Filiales et participations : (Liste au 2052-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si ou cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RII							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JII		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

PAGE Impôts-comptes et Janvier 2024 : Entreprise paritaire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NO1 pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 59 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **2MA CORPORATION** Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt* (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9) 1)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10) 1)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % 1)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis A, 208 C et 210 F du CGI.

SAGE ESPRITCOMPRO311 - JUIN 2024 - ENI.DD.00.00.00.00

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 59 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 2MA CORPORATION Néant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/> ou 12,8 % <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclues du régime du long terme (art. 219 I a et bis du CGI) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a et bis du CGI) <input type="checkbox"/>	
---	--

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
(1)		(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme relatives au cours des dix exercices antérieurs (montants relatifs à la colonne de dépenses des exercices antérieurs)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J = S + D + F - G - H
		À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme relatives au cours des dix exercices antérieurs (montants relatifs à la colonne de dépenses des exercices antérieurs)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptables Janvier 2024 - Entreprise

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2024

 formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>2MA CORPORATION</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

(16)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

LXGFIP N°2059-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise: 2MA CORPORATION		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01/01/2023 et clos le: 31/12/2023		Données en nombre de mois: 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	29 278
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	29 278
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	383
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	383
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	5 550
Variation négative des stocks		OQ	3 600
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	9 360
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	6 294
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	24 806
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	4 855
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	4 855
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
<small>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.</small>			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GZ	/ /
Date de cessation		HR	/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

PAGE Expert-comptable 1 - Janvier 2014 - En préambule

Formulaire obligatoire
(art. 35 de l'ann. III du C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

8 5 3 0 3 0 6 4 1 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ZMA CORPORATION

ADRESSE (voie)

22 AVENUE MAXIMILIEN ROBESPIERRE

CODE POSTAL

93150

VILLE

LE BLANC-MESNIL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

10000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions 700

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (art. 35 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

8 5 3 0 3 0 6 4 1 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ZMA CORPORATION

ADRESSE (voie)

22 AVENUE MAXIMILIEN ROBESPIERRE

CODE POSTAL

93150

VILLE

LE BLANC-MESNIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	[Empty box]	Dénomination	[Empty box]	N° SIREN (si société établie en France)	[Empty box]	% de détention	[Empty box]
Adresse :	N° [Empty box]	Voie [Empty box]	Code Postal [Empty box]	Commune [Empty box]	Pays [Empty box]		
Forme juridique	[Empty box]	Dénomination	[Empty box]	N° SIREN (si société établie en France)	[Empty box]	% de détention	[Empty box]
Adresse :	N° [Empty box]	Voie [Empty box]	Code Postal [Empty box]	Commune [Empty box]	Pays [Empty box]		
Forme juridique	[Empty box]	Dénomination	[Empty box]	N° SIREN (si société établie en France)	[Empty box]	% de détention	[Empty box]
Adresse :	N° [Empty box]	Voie [Empty box]	Code Postal [Empty box]	Commune [Empty box]	Pays [Empty box]		
Forme juridique	[Empty box]	Dénomination	[Empty box]	N° SIREN (si société établie en France)	[Empty box]	% de détention	[Empty box]
Adresse :	N° [Empty box]	Voie [Empty box]	Code Postal [Empty box]	Commune [Empty box]	Pays [Empty box]		
Forme juridique	[Empty box]	Dénomination	[Empty box]	N° SIREN (si société établie en France)	[Empty box]	% de détention	[Empty box]
Adresse :	N° [Empty box]	Voie [Empty box]	Code Postal [Empty box]	Commune [Empty box]	Pays [Empty box]		
Forme juridique	[Empty box]	Dénomination	[Empty box]	N° SIREN (si société établie en France)	[Empty box]	% de détention	[Empty box]
Adresse :	N° [Empty box]	Voie [Empty box]	Code Postal [Empty box]	Commune [Empty box]	Pays [Empty box]		
Forme juridique	[Empty box]	Dénomination	[Empty box]	N° SIREN (si société établie en France)	[Empty box]	% de détention	[Empty box]
Adresse :	N° [Empty box]	Voie [Empty box]	Code Postal [Empty box]	Commune [Empty box]	Pays [Empty box]		

SAGE ERP rs - comptes Janvier 2024 - Entreprises

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2024

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
Montant global brut des distributions (*)	c
payées par la société elle-même a	
payées par un établissement chargé du service des titres b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)	d
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	f
	g
	h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées:				
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
1	2	3	4	5	6	7	8
AMAR AIT KHEDDACHE	700						
22 AVENUE MAXIMILIEN ROBESPIERRE 93150 LE BLANC	MRSNIL						
MOHAND WILHEM AIT KEDDACHE Président	300						
114 AVENUE HENRI BARBUSSE 93150 LE BLANC MRSNIL							

K DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES À LONG-TERME IMPOSÉES	10%	15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (2)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (3)	MVLT réalisée au cours de l'exercice		
	MVLT restant à reporter		

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

PAGE Épargne-comptable - Janvier 2024 - État préparatoire



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2024)

ANNÉE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise 2MA CORPORATION
Adresse 22 AVENUE MAXIMILIEN ROBESPIERRE 93150 LE BLANC-MESNIL

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTALX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :		
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice . 2023 . . . (total col.9 - total col.10) ⑩		- de l'exercice . 2023 . . . ⑪ 2 255
- de l'exercice précédent ⑫		- de l'exercice précédent ⑬
Nom et qualité du signataire		À LE BLANC-MESNIL, le 05/12/2024
		Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2024	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
<i>(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)</i>							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imposé sur le déficit de l'exercice "a"	
						imposé à 10 % "b"	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

SAOIE Reports-comptabil - janvier 2024 - sans prépaiement

2MA CORPORATION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000,00 Euros

Siège social : 22 AVENUE MAXIMILIEN ROBESPIERRE

93150 LE BLANC-MESNIL
R.C.S : 853030641

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/09/2024

Le 30/09/2024,
à 10H00,

Les associés de la société **2MA CORPORATION**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur MOHAND WILLEM AIT KEDDACHE, préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.
En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir un **bénéfice de 2 255,17** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-2 264,00** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-8,83** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-8,83** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **2 255,17** Euros. Il passera ainsi de **-2 264,00** Euros, à la somme de **-8,83** Euros après affectation.

Rappel des dividendes distribués

Néant

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président

2MA CORPORATION
22 Ave Maximilien Robespierre
93150 Le Blanc-Mesnil
RCS Bobigny : 853 030 641
Tél : 07 63 11 45 25 / 06 09 68 49 22